

Compte-rendu CA Festubert 04 septembre 2026

Présents à Festubert : Vincent Depecker, Bernard Neuviale, Bernard Bourgeois, Julien Hurez, Yves Marula, Fabrice Amé, Christophe Lemort, Pascal Vayer, Benoit Cailliez, Romaric Billiard, Thierry Bazire, Barbara Duroy, Jean Pierre Barbaste, Olivier Duchêne.

Présents en Visioconférence : Philippe Beau, Régis Vovard, Yves Andrieux, Pascal Dudek, Jean Michel Lastique

Excusés : Marc Spalart, Gérard Denetière, Xavier Catry, Paul Edouard Despierres, Jean-Michel Bernard, Pascal Moreira, Tharsice Wingerling, Xavier Mortagne, Romain Charvolin (Procuration à Jean-Michel Lastique), Jean-Pierre Sésé (procuration à JP Barbaste), Patrick Kreiss

Absents : Jean-René Péré

Le nombre de voix comptabilisables pour ce CA est ainsi établi à 20 (19 présents, 1 pouvoir).

Le président Vincent DEPECKER souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et procède à l'appel.

Il précise qu'à la demande de plusieurs membres du CA, nous essayerons de programmer les prochains conseils d'administration le samedi matin ou en cours de journée et non plus le vendredi après-midi.

Le président remercie l'ensemble de l'équipe pour le travail réalisé au cours de la saison sportive 2026 qui s'achève. Il souligne l'importance de chaque personne, chaque maillon qui permet de « jouer à pigeon ». Ceci va de l'adhérent, aux bénévoles des sociétés, en passant par les convoyeurs, les contrôleurs de lâchers, les classificateurs et organisateurs et le personnel de la FCF.

1. Pour donner suite à la démission de Jean Louis FUMIERE, cooptation de Fabrice AME au poste de Vice-Président – Vote

Monsieur Fabrice Amé est coopté au poste de vice-président à l'unanimité.

2. Cooptation d'un nouveau membre au sein du bureau afin de reprendre le poste de Fabrice Amé – Vote

M. Pierron Vincent est proposé au poste de responsable des lâchers et du contrôle des lâchers à la place de Fabrice Amé. Il prendra ses fonctions au mois de décembre 2026.

Monsieur Vincent PIERRON est coopté à l'unanimité. Il prendra ses fonctions au mois de décembre 2026. Fabrice Amé l'accompagnera pour les prochaines saisons.

Il est également proposé la cooptation de Mathis Amé au poste de responsable de la communication.

Monsieur Mathis Amé est coopté à l'unanimité. Il prendra ses fonctions au mois de décembre 2026.

3. Point financier intermédiaire présenté par Bernard NEUVIALE (Marc SPALART, notre trésorier étant excusé)

Un point financier est fait par Bernard Neuviale, vice président.

Après un gros travail réalisé par le personnel de la FCF, par Marc SPALART notre trésorier, Vincent DEPECKER, Bernard NEUVIALE, et notre cabinet comptable, il a été établi une projection de bilan comptable pour l'exercice 2026 qui s'achèvera au 31/10/26.

SITUATION COMPTABLE

Les comptes au 04 septembre 2026 de la FCF demeurent positifs.

Notre trésorerie disponible est de l'ordre de 40 000 €.

Au 04 septembre, il reste à percevoir le règlement des permis de lâcher pour l'année 2026 pour 70000 €.

En parallèle, les contrôleurs de lâcher seront défrayés de leur engagement en 2026 pour – 53533 €.

La trésorerie en cours permettra donc de payer nos charges mensuelles, les salaires de nos personnels et les frais courants pour cette saison 2026.

La situation comptable de la FCF est néanmoins préoccupante au regard des exercices 2024, 2025 et de la projection 2026.

Si nous analysons les exercices comptables 2024, 2025 et l'exercice 2026 à venir, nous constatons un solde annuel fortement déficitaire.

Ceci s'explique par d'importants investissements réalisés ces dernières années pour moderniser notre organisation et faciliter une pratique moderne de notre passion.

De nombreuses dépenses exceptionnelles ont été faites par la FCF dans le cadre des travaux d'aménagement de notre nouveau siège, de la réalisation du musée de Colombophilie, de la conception du loft des France Master, de la réception des championnats du monde 2025, de la mise en place d'un magasin de grain à destination de tous les colombophiles, de la mise en œuvre d'un cabinet vétérinaire.

En parallèle, des investissements conséquents ont été réalisés pour créer et faire vivre la nouvelle application de la FCF apportant de nombreux avantages quotidiens aux colombophiles.

Une large partie de ces investissements sera financée par les subventions obtenues auprès du département du Pas de Calais et de la région Hauts de France.

Dans le process de versement des subventions publiques, les travaux doivent être réalisés et acquittés par la FCF puis ils sont vérifiés et « remboursés » sur présentation de facture à la FCF.

A date, il reste ainsi 38 994€ à recevoir de la région Hauts de France et 84 196€ par le département du Pas de Calais. Ces frais ont été avancés par la FCF.

Il demeure à réaliser quelques travaux d'aménagement de nos bureaux au premier étage et l'extension incluant des sanitaires hommes et femmes comme nous l'impose la réglementation.

Nous devrions ainsi percevoir dans les prochains mois 123 190 € des instances publiques mais nous devons en réinvestir une partie dans des travaux nécessaires pour terminer nos locaux. Ceci permettra de rendre accessibles à tout public notre musée et de louer notre salle de réunion pour générer des revenus complémentaires.

La trésorerie disponible devrait ainsi s'étoffer ces prochains mois pour nous permettre une meilleure flexibilité dans la gestion quotidienne de nos comptes pour l'exercice 2027.

Nous pourrions ainsi éviter de devoir attendre le paiement des permis de lâcher pour pouvoir défrayer nos contrôleurs de lâcher (ce qui semblerait être une situation beaucoup plus normale).

Nous pourrions ainsi nous dire qu'à date, les projections relatives à nos comptes sont correctes. Ce n'est pourtant pas le cas.

En effet, il apparaît une situation préoccupante sur l'analyse de nos bilans des 3 dernières années. Si nous retirons les investissements réalisés et les subventions à percevoir, notre « fond de roulement » apparaît comme déficitaire.

Pour simplifier, sur une année complète, les créances perçues ne suffisent plus à combler les factures courantes et les charges à payer.

Rien qu'en 2026, la perte générée par la baisse de nos revenus (baisse du nombre de licences, de bagues vendues, baisse des permis de lâchers) s'élève à – 28 000 €. Cumulé sur les 3 derniers exercices, la perte est d'environ -73 000 euros par an. Et cela va se poursuivre avec la baisse annoncée d'adhérents ces prochaines années, baisse inhérente à notre pyramide des âges.

En parallèle, nos frais, cotisations, impôts ne cessent de s'accroître.

La situation est préoccupante pour l'avenir et le président informe les membres du CA que le bureau directeur se réunira début octobre pour établir un plan financier visant à redresser cette situation par des économies et la recherche de nouveaux financements. Le président propose d'exposer et de soumettre au vote ce plan de redressement fin Octobre 2026 lors d'un conseil d'administration exceptionnel.

Les membres du conseil d'administration s'expriment et échangent sur la nécessité urgente de mettre en œuvre des mesures correctives pour ne pas amputer notre trésorerie d'un exercice comptable 2027 de nouveau déficitaire et ainsi ne pas engager la FCF vers une situation économique fragile et dangereuse.

Il est par ailleurs fait état de situation tendue dans les fédérations régionales, les membres du CA conviennent d'une nécessité d'apporter également une contribution complémentaire aux régions qui se sont pour certaines en situations difficiles.

Les membres du conseil d'administration décident d'agir rapidement et de ne pas attendre le plan de redressement comme l'avait proposé le président.

Ils décident de soumettre immédiatement à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire la revalorisation des tarifs des licences et des bagues dès 2027.

Une nouvelle tarification des licences et des bagues est ainsi décidée collégialement et à la majorité (1 absence / 3 votes).

- A. Proposition de revalorisation de la licence annuelle classique de 22 € à 35 € (3 euros seront reversés aux régions/10€ à la FCF), de la licence minorée de 12 € à 20 € (3 euros reversés aux régions/5€ à la FCF).
- B. Proposition de revalorisation du tarif des bagues matricules de 0,65 à 0,75 cts/unité.

Selon nos statuts, ces 2 propositions seront soumises à approbation d'une assemblée générale extraordinaire et au vote des délégués.

Une AGE est ainsi programmée le samedi 26 septembre 2026.

- 4. Point sur les investissements concernant la fin des travaux du siège et subventions perçues et à percevoir

Il reste à finaliser les travaux du premier étage et la construction des sanitaires. Ces travaux devront être réalisés en 2027.

Concernant les investissements et subventions, ce point a été abordé précédemment.

- 5. Information sur la validation de l'ensemble des échanges dans le cadre des dossiers en cours par notre conseil juridique

La FCF informe les membres du CA que les dossiers juridiques de toute forme seront désormais encadrés et supervisés par un expert juridique via le conseil juridique de la FCF.

Ceci permettra de mieux sécuriser et apporter une expertise professionnelle sur les dossiers en cours ou à venir.

- 6. Information sur prêt 5000 € accordé en urgence à la 3^{ème} région (suite une panne de camion)

Le CA est informé d'un prêt accordé à la 3^{ème} région avec les taux d'intérêt usuels.

7. Projet de remplacement du prochain numéro du bulletin national 2026 par un guide des bonnes pratiques – Vote

Il est décidé à la majorité de réattribuer le budget alloué à l'élaboration et à la publication d'un bulletin de 2026 à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques au sein de la FCF.

8. Suppression d'un des 3 bulletins 2027 au profit d'un budget refonte de notre site internet – Vote

Il est décidé à la majorité de réattribuer le budget alloué à l'élaboration et la publication d'un bulletin de 2027 à la refonte de notre site internet.

9. Validation de la sécurisation de nos bagues matricules et à la simplification de la logistique de packaging et de distribution – Vote sur changement de prestataire et sur la disposition relative à la contrainte de packager les bagues par lot de 20 bagues (plusieurs options seront proposées au vote).

Il est décidé à la majorité (1 abstention / 3 contre) d'acter le changement de fournisseur de bagues matricules pour 2027. Cette décision permettra de réaliser une économie de 5000 euros par an sur la conception et la logistique des bagues.

D'autre part, ce nouveau fournisseur procédera à un emballage sous pochon nominatif des bagues matricules. Il n'y aura ainsi plus de manipulation et de comptage à faire par nos bénévoles dans les régions et les associations.

Le nouveau fournisseur intégrera aux bagues 2027 un système qui permettra à tout colombophile de savoir si la bague matricule est bien délivrée par la FCF ou si elle a été contrefaite. C'est une première mondiale !

Ce changement de fournisseur engendre néanmoins une obligation de passer les commandes de bagues initiales et les réassorts en saison par série de 20 bagues (20 bague par pochon plastique). Ceci changera les habitudes et obligations de nos adhérents mais les avantages sont supérieurs aux inconvénients.

Il a par ailleurs été exposé le fait que le personnel a procédé en 2026 à l'envoi complémentaire de près de 40 000 bagues cette saison. Ceci implique le packaging, l'enregistrement, l'emballage, l'expédition, la facturation et l'encaissement de près de 3400 colis ! A raison de 5 mn par colis, ceci représente près d'un collaborateur employé à temps plein pendant 2 mois par an uniquement sur ces réassorts de bagues.

Il est décidé et voté à la majorité que les commandes complémentaires inclueront dès 2027 une participation pour frais de préparation et d'emballage de 5 euros (en supplément des frais de port).

Il est rappelé qu'aucune commande complémentaire ne sera envoyée avant le 01 mars 2027.

10. Mandat à la FCF pour coordonner le processus de formation des chauffeurs et leur enregistrement en 2026. – Vote

Plusieurs courriers émanent des DDPP en 2026 ont rappelé à certaines régions colombophiles et à la FCF nos obligations de disposer de chauffeurs et convoyeurs formés au transport d'animaux vivants dans le cadre du convoyage de nos concours.

« La formation TAV est obligatoire pour toute personne transportant des animaux vivants sur plus de 65 km dans un cadre professionnel, et elle garantit le respect du bien-être animal et de la réglementation européenne CE 1/2005 ».

Si certaines organisations ou régions se sont soumises à ces obligations dès la saison 2026, il demeure des questions relatives à l'organisation de ces formations, au cadre légal et au cout de ces formations.

LA FCF se propose de coordonner des sessions de formation groupée ce qui permettrait de réduire les couts de ces formations.

Le CA accepte à l'unanimité.

11. Autorisation à la FCF de signer des conventions de lieux de lâcher avec des propriétaires privés et de les défrayez pour l'occupation des lieux et services rendus (coût pris en charge par l'organisateur du concours) – Vote

La saison 2026 a été marqué par de nombreuses défaillances de nos partenaires publics (mairies, communautés de communes...) mettant à disposition de la FCF des lieux de lâchers (parking, esplanades...).

Trop souvent, les organismes ont mis en place des dispositifs interdisant l'accès aux camions (portiques, plots...) sans prévenir la FCF de ces changements.

Nous sommes d'autres part régulièrement perturbé par des occupations sauvages (gens du voyage) ou des manifestations locales non signalées.

Nous nous retrouvons ainsi, à l'arrivée des camions, sans solution de lâcher.

Ceci engendre de forte perturbation dans le déroulement des concours et perturbe le respect des engagements des organisateurs (changement en dernière minute de lieux de lâcher ou même du jour de lâcher).

Recourir pour certains lieux de lâcher à une convention avec un propriétaire privé nous permettra de sécuriser certains lieux de lâcher massifs ou majeurs tout en garantissant à l'organisateur des conditions d'accueil et de sérénité dans l'organisation de son concours. Ces lieux de lâchers, du fait de leur couts d'usage spécifiques, seraient, de fait, utilisés pour des lâchers nationaux étrangers ou à des lâchers massifs français.

La FCF propose de mettre en place une convention de lâcher avec des propriétaires privés.

La rétribution forfaitaire au propriétaire s'élèverait à 75 € par lâcher/organisateur et par week-end.

La rétribution de l'organisateur à la FCF pour usage de ces lieux de lâchers « premium » s'élèverait à 200 € par lâcher et par week-end.

Cette disposition est temporairement ajournée par la CA qui souhaite un délai de réflexion.

12. Autorisation à la FCF de créer des contrôles de lâcher « premium » Ces lieux donneront accès à des contrôle de lâchers plus complets et un contrôle des conditions de lâcher et de transport (via ajout item sur l'application FCF) – Vote

La saison 2026 a été marqué par de nombreuses échanges avec les fédérations étrangères lâchant en France. Nous avons notamment été interrogé sur la possibilité de renforcer les actions de nos contrôleurs de lâchers sur les lieux de lâchers afin de vérifier des éléments actuellement non contrôlés par nos contrôleurs de lâchers. Ces contrôles permettraient notamment aux organisateurs étrangers de tracer le respect du bien-être animal et l'équité de transport et de soins sur le lieu de lâcher.

La FCF souhaite proposer pour certains lieux de lâcher une procédure de contrôle « premium » donnant au contrôleur le droit d'accès et de regard à l'ensemble des conditions de convoyage, d'abreuvement, de nourrissage et d'attente du convoi sur le lieu de lâcher.

La faisabilité d'une telle disposition est bordée avec Philippe POLLET qui peut ajouter une « check list » annexée au permis de lâcher que devra remplir le contrôleur.

Il est proposé de rémunérer ce contrôle 25 € au contrôleur et de le facturer 80 € à l'organisateur qui souhaite le déclencher.

Cette proposition est adoptée à la majorité (2 abstentions/2 contres).

13. Projet de protection des rayons de jeu des concours fédéraux régionaux – Vote

Plusieurs adhérents, sociétés, groupements ou même régions ont interrogés la FCF en début de saison 2026 quant à l'opportunité d'accepter la participation aux concours fédéraux d'adhérents ne résidants pas sur le périmètre de la région organisatrice.

Permettre à des amateurs ne résidants pas dans la région organisatrice de participer à ces concours fédéraux semble déséquilibrer l'organisation des concours de régions voisines et fausse les résultats des championnats fédéraux de la région.

Les fédérations régionales étant des instances statutaires et non des organisations locales, il nous a été demandé de débattre et d'acter une restriction de la participation aux concours fédéraux uniquement pour les amateurs de la région organisatrice.

Cette proposition est rejetée (12 contres/3 abstentions).

14. Intégration d'un item « organisateur de concours » à l'application FCF

- a. Renseignement, adhésion et engagement de respect obligatoire de la charte du transport et des lâchers émis par la FCF - Vote
- b. Validation du périmètre de jeu de l'organisation avant le début de saison – - Vote

Une charte du convoyage et du transport sera éditée à l'automne par la FCF, il sera demandé aux organisateurs de concours, quel qu'il soit de bien vouloir :

- Certifier en avoir pris connaissance et la respecter et la faire respecter dans le cadre de ses concours
- Déposer avant le début de saison le périmètre géographique de jeu (rayon de jeu) couvert et valider lors de l'assemblée générale d'hiver de l'association

Un item spécifique sera créé dans l'application FCF afin d'identifier chaque organisateur qui devra remplir sa fiche signalétique, accepter la charte du convoyage et du transport et déposer son périmètre de jeu.

Cette proposition est acceptée à la majorité (3 contres/2 abstentions)

15. Information sur la validation de l'ensemble des échanges dans le cadre des dossiers en cours par notre conseil juridique

L'historique des dossiers disciplinaires ou contentieux en cours à la FCF montre qu'au-delà de nos statuts et de nos procédures internes, la validation du contenu de nos échanges avec les adhérents ou structures ayant un contentieux ou un sujet disciplinaire avec la FCF nécessite un regard professionnel. Ceci évite les vices de procédures ou les vices de formes qui trop souvent sont contestés par les mis en cause.

Le personnel de la FCF, tout comme ces administrateurs, ne sont pas des professionnels du droit. Il convient de rendre plus véloce nos procédures en cours et à venir par une validation systématique de celles-ci par notre conseil juridique.

Cette disposition entraînant des frais complémentaires par la FCF (de l'ordre de 70€ euros par vérification et validation), il convient d'en acter le processus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Mandat au bureau de la FCF pour rédiger de nouveaux statuts afin d'actualiser nos règlements et pratiques, les rendre plus lisibles, facilement applicables et juridiquement plus véloce. Une proposition de ces nouveaux textes pourrait être proposée au CA de janvier à Bergues si ils sont finalisés - Vote

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Intégration des questions diverses transmises

A. Question de Monsieur Philippe BEAU, président de la 9^{ème} région

Au nom de la 9^{ème} région, je sollicite le renouvellement de la dérogation accordée en 2026 relative à l'organisation de concours nationaux. En effet, nous avons ; contrairement à nos régions voisines ; une petite circonscription mais cela ne nous a pas empêché d'enloger sur deux concours nationaux respectivement 1400 pigeons et 1100 pigeons. Cette participation et le déroulement des concours étant une réussite, nous souhaitons renouveler cette participation et organisation pour 2027.



Nous demandons ainsi une prolongation de la dérogation accordée en 2026 à savoir organisation des nationaux gérée par 2 régions et 1 groupement.

- Question mise au vote.

Cette demande est rejetée (1 abstention/12 contres). Le CA demande aux régions limitrophes de se réunir dans un premier temps pour l'organisation de ce concours. Si suite à cette réunion aucune solution conjointe n'est trouvée, le CA pourrait reconsidérer sa position dans un souci de satisfaire les amateurs et de leur proposer néanmoins un concours national.

B. Question de Monsieur Jean Pierre BARBASTE, président de la 17^{ème} région

Je souhaite aborder le problème de fermeture régulière de la FCF. Les services de notre siège sont régulièrement fermés soit pour congés, soit le vendredi. Il est demandé d'assurer une continuité de service avec l'ouverture continue de nos services.

- Echange et question mise au vote.

Il est convenu d'assurer une ouverture et présence du personnel de la FCF de façon continue du lundi au vendredi pendant le saison sportive 2027.

C. Question de Monsieur Jean Pierre BARBASTE, président de la 17ème région

Quand et comment seront réglées les indemnités des contrôleurs de lâcher ?

- Echange.

L'état de notre trésorerie et notamment la balance de nos encaissements/dépenses nous permettra d'honorer le paiement de nos contrôleurs en plusieurs phases début Octobre.

Vincent DEPECKER souligne que cette situation n'est pas acceptable pour nos contrôleurs qui s'investissent toute l'année. La FCF devra solutionner ce problème en 2027, cela passe notamment par des encaissements de permis de lâcher à récupérer plus rapidement, par des économies à faire sur nos frais de structure mais aussi par une hausse nécessaire des revenus de la FCF suite à la baisse de nos effectifs.

D. Question de Monsieur Jean Pierre BARBASTE, président de la 17ème région

Peut-on avancer le début de la saison de jeu au 15/03/2027 ?

- Echange et question mise au vote.

La date de démarrage de la saison nous est dictée ces dernières années par la levée des restrictions relatives à la grippe aviaire. Nous ne maîtrisons l'état de l'épidémie pour la saison prochaine et le niveau de vigilance imposé par les autorités sanitaires.

Cette décision est rejetée (13 contres/1 abstention)

E. Question de Monsieur Jean Pierre BARBASTE, président de la 17ème région

Peut-on envisager une refonte géographique des régions avec la création d'une commission ?

- Echange et Question mise au vote.

Le sujet de la réorganisation des régions colombophiles française s'imposera ces prochaines années à la fois administrativement et logistiquement parlant. Pour le moment, la FCF n'en fait pas une priorité au regard des dossiers en cours de traitement.

Ce projet est reporté pour le moment.

F. Question de Monsieur Jean Pierre BARBASTE, président de la 17ème région

Le sujet de la classification (vitesse propre en dessous de 800 m) ?

- Echange

Ce sujet a déjà été traité et tranché par le CA. Les dispositions prévues doivent être appliquées par les classificateurs.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.